



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 10 octobre 2022

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-046

L'an 2022, le 10 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 05 octobre 2022, s'est réuni en Salle du Rez-De-Chaussée, en mairie sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

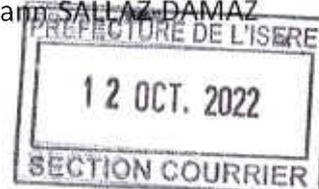
Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Sophie CUTAJAR à Nathalie GOIX, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Annie PONTHEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/07/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-046 : Désignation du lieu de tenue des séances du Conseil municipal

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure

VU l'alinéa 4 de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir que le « conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances » ;

EXPOSE que le Conseil municipal s'est réuni à la Salle polyvalente « Poly'Sons » (321 Route de la Vanne - 38360 Noyarey) depuis mai 2020 et la crise sanitaire,

Ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permettant une meilleure publicité des séances,

Il est **PROPOSE** que les séances du Conseil municipal se tiennent désormais, pour une durée indéterminée, dans la Salle polyvalente « Poly'Sons »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour que les prochaines séances du Conseil municipal se déroulent au sein de la Salle polyvalente « Poly'Sons » (321 Route de la Vanne à Noyarey).

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 12/10/2022

Reçu en préfecture le : 12/10/2022

Exécutoire le : 12/10/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 12/10/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

